

R490 Conduite en sécurité de grues de chargement

FORMACODE : 31709 – 31708 – 31795 – 31747 - 31757

OBJECTIFS

Manipuler une grue auxiliaire de chargement dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.

Intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite d'une grue auxiliaire conformément au Référentiel du CACES® R490.

Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de grues auxiliaires.

TYPE DU PUBLIC

Conducteurs ou futurs conducteurs/opérateurs élingueurs.

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> Méthodes pédagogiques

L'itinéraire pédagogique est articulé autour d'un apport de connaissances théoriques relatives à l'utilisation des grues auxiliaires de chargement en toute sécurité et d'exercices pratiques de conduite du véhicule.

> Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
Plateforme d'évolution pratique certifiée CACES®.

> Moyens humains

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise et détenteur d'une qualification de testeur.
Testeur qualifié par un organisme certificateur.

ÉVALUATION

- > Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de grues auxiliaires de chargement sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R490 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.
 - La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.
Selon la Recommandation R490, le renouvellement du CACES® est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.
 - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THÉORIE

- > Réglementation et textes en vigueur
- > Obligations du constructeur et de l'installateur sur porteur, du loueur, du chef d'entreprise
- > Grands principes de la conduite en sécurité
- > Principales caractéristiques et classification des grues auxiliaires de chargement

- > Postes de commande et dispositifs de préhension
- > Plaque de charge
- > Vérifications avant mise/remise en service et périodiques
- > Début de poste
- > Carnet de bord
- > Autorisation de conduite
- > Équilibre et déplacement d'une charge
- > Gestes de commandement, balisage et signalisation
- > Analyse des risques et des règles d'utilisation
- > Équipements de protection individuelle
- > Mise en position de transport de la grue auxiliaire de chargement

PRATIQUE

> Exercices pratiques de conduite sur grue auxiliaire de chargement

Adéquation de la grue auxiliaire de chargement à l'opération envisagée • Vérifications et opérations de prise de poste • Positionnement du véhicule pour la manœuvre et balisage de la zone • Mise en place de stabilisateurs • Manœuvre de positionnement • Elingage de charges • Utilisation de dispositifs porte-charge • Mouvement décomposés et synchronisés en positionnant la charge • Maîtrise du balancement de la charge • Prise et dépose de charges en suivant les gestes de commandement et de communication • Manœuvre de lavage • Grue auxiliaire en position de transport avant déplacement • Repérage d'anomalies et difficultés rencontrées pour en rendre compte à sa hiérarchie • Opération de maintenance de premier niveau

Chaque stagiaire doit être pourvu des équipements de protection individuelle ; faute de quoi, il ne pourra ni réaliser les exercices pratiques ni être évalué.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, lors de l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, les conducteurs d'engins doivent être titulaires d'une AIPR.

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ RNCP / RS – FRANCE COMPÉTENCES

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 15/12/2024 fin validité : 18/12/2029	
1	Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 490 : Grues de chargement - RS 6997

MODALITÉS

Durée :

2 à 3 jours pour une formation Initiale.

2 jours pour une formation Recyclage.

Prix : nous consulter.

Cette formation peut être éligible au CPF (voir sites internet : intercariforef.org et moncompteformation.gouv.fr).

La réalisation des formations R490 est soumise à l'obtention de la certification de Socotec Formation – démarche en cours de finalisation.

Durée de validité du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité : 5 ans.

Pensez à SOCOTEC Formation pour le recyclage.



GUIDE DES CORRESPONDANCES - NOUVELLES RECOMMANDATIONS CACES

R490 – GRUES DE CHARGEMENT

Nouvelle recommandation	Descriptif des engins
NOUVEAU! Une seule catégorie	 Grue de chargement montée en porte à faux arrière  Grue de chargement montée derrière la cabine  Grue de chargement montée en position centrale